

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-046

SERVICE : Conservatoire d'agglomération

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Art'monie » (39000 Lons le Saunier)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 10 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation dans les domaines de la culture et de la vie étudiante ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse sollicite l'association « Art'monie » pour l'intervention de Dominique PETETIN en qualité d'artiste danseuse et chorégraphe dans le cadre d'un projet pédagogique d'éducation artistique et culturelle ;

CONSIDERANT que ce projet est mené avec les musiciens intervenants en milieu scolaire du conservatoire dans la cadre de la saison culturelle 2022-2023 ;

CONSIDERANT que ce projet a pour objectif de réunir les élèves et les parents d'élèves de l'école élémentaire d'Alphonse Baudin autour d'un bal partagé ;

CONSIDERANT que ce bal se déroulera le mardi 28 mars à la salle des fêtes de Péronnas ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession régissant les droits et obligations de chacune des parties ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « Art'monie » - 39000 LONS LE SAUNIER ayant pour objet de définir les conditions d'intervention de Mme Dominique PETETIN, artiste danseuse et chorégraphe pour un coût net de 400,00 € (frais de déplacement inclus).

Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'association « Art'monie » s'engage à fournir l'intervention de Dominique PETETIN, en qualité d'artiste danseuse et chorégraphe le mardi 28 mars 2023 ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association « Art'monie », en contrepartie de ce qui précède, la somme de 400,00 € euros nets comprenant la prestation artistique et les frais de déplacements.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 février 2023.

**Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,**

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

